

## Charte relative à l'adaptation de l'offre des établissements et services médico-sociaux

Entre

- l'ARS Ile-de-France

Et

- les fédérations franciliennes du secteur médico-social.

Le vieillissement de la population, l'évolution de la prévalence de certaines déficiences et de certaines maladies chroniques ainsi que la mutation des modalités de prise en charge attendues font apparaître la nécessité d'ajuster l'offre médico-sociale afin de répondre aux enjeux de la recherche de parcours de vie et de soins coordonnés des personnes handicapées et des personnes âgées.

Par ailleurs, les exigences permanentes d'amélioration de la qualité des services rendus supposent une réinterrogation des modes de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux (ESMS).

La nécessaire optimisation de la gestion des structures au service de la population et les contraintes financières croissantes peuvent mettre sous tension le secteur médico-social, voire mettre en péril la pérennité de certaines structures.

Ce triple constat implique une adaptation de l'offre qui suppose le cas échéant la restructuration et/ou le regroupement de plusieurs structures.

Cette démarche est menée en parallèle de la poursuite du développement de l'offre via les appels à projets et les extensions non importantes.

L'ARS Ile-de-France souhaite promouvoir et accompagner ce mouvement inévitable afin d'anticiper au mieux les situations difficiles qui ne manqueront pas de se présenter et d'accompagner les ESMS dans leur évolution.

L'ARS se veut motrice et souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur. Les fédérations sont associées à la démarche et informées régulièrement, à travers un comité de suivi, de l'état d'avancement.

Dans ce cadre, l'ARS Ile-de-France a lancé un chantier de repérage des structures en situation de risque de fragilité. Il s'agit de cibler, sur chaque territoire, les établissements et les services susceptibles de faire l'objet de restructuration (par leur taille ou la taille du gestionnaire, leur activité, leur vétusté, etc.) et d'élaborer des scénarios de restructuration (rénovation, fusion, transformation etc.) ou d'évolution de l'offre par rapport aux besoins identifiés dans le SROSMS et aux résultats de leur évaluation interne et externe, puis de les accompagner techniquement et/ou financièrement.

Les gestionnaires de petites tailles, les ESMS en difficultés budgétaires seront encouragés à s'engager dans une démarche de réorganisation qui pourra prendre différentes formes : mutualisation de compétences et/ou de moyens afin de réduire les coûts, rapprochement associatif, groupement de coopération sociale ou médico-sociale, siège inter-associatif, etc.

En outre, les ESMS dont l'activité apparaît insuffisante et ne répondant plus aux besoins de la population devront voir leur offre évoluer dans les années à venir.

L'incitation à se restructurer des ESMS sera accompagnée sur la base d'un projet validé selon les cas par l'ARS, ou par l'ARS et le Conseil Départemental pour les structures à autorisation conjointe.

Les rôles respectifs des différents acteurs doivent être définis.

#### Rôle de l'ARS

- Ciblage de structures en risque de fragilité (par leur taille, leur résultat, leur activité),
- Validation de ce ciblage avec les Conseils Départementaux pour les ESMS conjoints,
- Discussions avec ces structures sur leur projet d'évolution en lien avec les fédérations concernées si les structures donnent leur accord,
- Soutien technique éventuel,
- Soutien financier éventuel quel que soit le statut de l'établissement dans le respect des règles prévues au rapport d'orientation budgétaire. (aide ponctuelle et/ou aide à l'investissement).

#### Rôle des fédérations

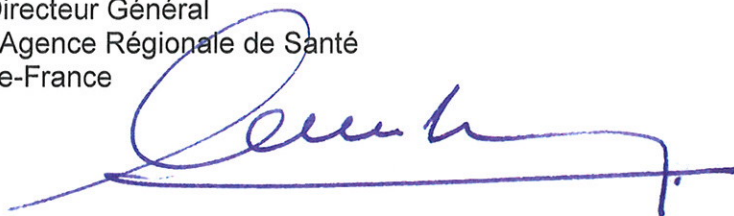
- Information et communication sur cette démarche en direction des adhérents,
- Remontée d'information sur les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain avec leur accord,
- Accompagnement local des adhérents, à leur demande, dans un souci d'optimisation du devenir de leurs établissements et services.

Un comité de suivi de l'ensemble de la démarche comprenant les différents acteurs (ARS, Conseils Départementaux, fédérations et représentants des usagers) sera réuni semestriellement.

Le 29 mai 2015

**L'Agence Régionale de Santé Ile-de-France représentée par**

Le Directeur Général  
De l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France



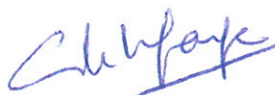
Claude EVIN

**Et**

**Les fédérations franciliennes du secteur médico-social représentées par**

La Déléguée Régionale  
FEGAPEI Ile-de-France

Catherine DE LAFARGE



Le Délégué Régional  
FHF Ile-de-France

*P. Soulie de MONTALEMBERT*  
*P. de Montalembert*

Philippe SOULIE

Le Délégué Régional  
FEHAP Ile-de-France



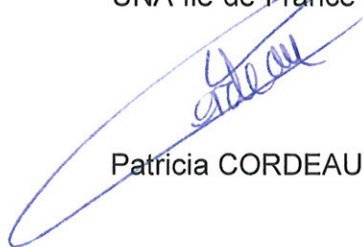
Antoine PERRIN

La Déléguée Régionale  
SYNERPA Ile-de-France



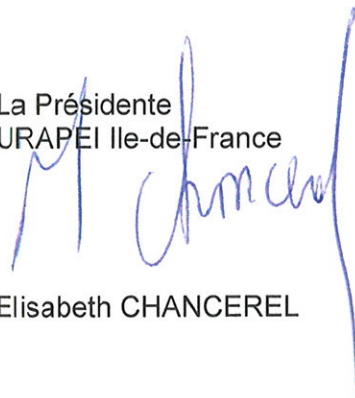
Véronique VINCONNEAU

La Directrice Fédérale  
UNA Ile-de-France



Patricia CORDEAU

La Présidente  
URAPEI Ile-de-France



Elisabeth CHANCEREL

La Présidente  
URIOPSS Ile-de-France



Maryse LEPEE